

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'arpeje
Le 12 octobre 2023 à 19h15 – Salle communale de Montmagny

Mme Marie-Pierre Vincent, présidente du Conseil intercommunal de l'arpeje, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée des délégués, au Comité de direction, à Mme Laurence Ospel, directrice, aux collaborateurs de l'arpeje, aux journalistes, et à Mme Rège et M. Binamé, représentant la Société Vicario.

La séance est enregistrée pour faciliter la prise de notes.

1. Liste des présences

La secrétaire du Conseil intercommunal fait l'appel des délégués présents.

22 délégués sont présents. La majorité est à 12.

Sont excusés : Mmes Delphine Galliard et Daisy Muñoz-Küpfer, MM. Samuel Apothélos, Michel Romy et Olivier Schwarz.

Est absente : Mme Christine Carrel.

Sont présents pour le Comité de direction : MM. Christian Genilloud, Pierre Roth, Tony Ruano, Markus Studer et Yan Vollenweider.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Marie-Pierre Vincent informe qu'un postulat a été déposé et qu'il sera traité au point 10.

Tel que modifié, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité et remerciements faits à son autrice.

4. Election(s) et assermentation(s)

Aucune élection n'est prévue.

Pour la commune de Faoug, Mme Laëtitia Poinçot est assermentée comme déléguée municipale.

Pour la commune de Cudrefin, M. Claude Roulin est assermenté comme délégué suppléant.

Ils sont de ce fait installés respectivement en qualité de déléguée municipale et délégué suppléant du Conseil intercommunal de l'association, et entrent immédiatement en fonction, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.

5. Communication sur l'Audit de l'arpeje par Mme Rège et M. Binamé, représentants de la Société Vicario Consulting SA

Mme Marie-Pierre Vincent invite Mme Rège et M. Binamé à prendre la parole.

Après leur présentation, Mme Rège et M. Binamé sont remerciés par M. Tony Ruano.

M. Tony Ruano déclare que, dès la remise des résultats de l'audit, le CoDir s'est réuni pour mettre en œuvre les premières mesures importantes, dont le recrutement d'un directeur adjoint et de plusieurs collaborateurs. Compte tenu de la croissance rapide et continue de l'association, de l'ouverture de nouvelles structures, le CoDir est attentif à cette question et souhaite s'impliquer davantage dans l'élaboration du cahier des charges et le recrutement des cadres supérieurs.

Le CoDir a besoin d'une feuille de route, d'établir des priorités pour les projets et les études, et aussi d'un échéancier avec des indicateurs d'objectifs et de performance. L'engagement d'un responsable pour les fonctions transverses est prévu pour faciliter la communication avec les collaborateurs et les partenaires. Un organigramme sera également établi avec nom et fonction de chacun.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Tony Ruano et ouvre la discussion.

M. Gregory Cotting rappelle que l'audit a été demandé à la suite de plusieurs départs et ceux-ci ne sont pas mentionnés dans la présentation. Il demande si l'audit permet d'établir les causes générales de ces départs.

M. Tony Ruano répond que la Société Vicario a pris contact avec les anciens collaborateurs mais beaucoup n'ont pas souhaité s'exprimer. L'ouverture d'une crèche dans une commune voisine a été un appel d'air et quatre ou cinq anciens collaborateurs y ont trouvé un emploi.

M. Loic Loup demande quel est le critère pour définir le nombre de personnes interrogées, et s'il y a un pourcentage pour un audit.

M. Binamé répond qu'il n'y a pas de règles. L'association comptait environ quatre-vingts personnes, la moitié a été entendue. Il considère que le panel était représentatif avec des collaborateurs des différents services et de tout niveau hiérarchique.

M. Tony Ruano ajoute que le coût financier de l'audit dépend en partie du nombre de personnes interrogées.

M. Simon Jaunin demande si le CoDir a été auditionné dans son ensemble.

M. Binamé confirme que tout le CoDir a été auditionné à l'exception de M. Markus Studer. Son prédécesseur M. Johan Theux a été entendu.

M. Christophe Tombez remercie M. Binamé et Mme Rège pour cet audit qui est un fantastique outil de travail pour le CoDir, la direction et la CoGest.

Il demande comment les personnes voulant être auditionnées, et qui devaient au préalable s'annoncer auprès du président du CoDir, ont pu le faire sans pression alors qu'il y avait des suspicions de mauvaise collaboration au sein de l'association.

M. Binamé répond que M. Tony Ruano, président du CoDir, n'est pas le chef des collaborateurs. Les contacts et les témoignages recueillis indiquent que le président est considéré comme une personne soutenant et humaniste et qu'il n'y a aucune raison de douter du bien-fondé de sa démarche et de sa droiture. M. Binamé considère que cela n'a exercé aucune influence sur les résultats et leur analyse.

M. Tony Ruano précise que sa démarche visait les collaborateurs externes à l'arpeje, c'est-à-dire principalement ceux qui avaient quitté l'association. Cette démarche était nécessaire pour des questions d'éthique et de protection des données car il n'était pas possible de transmettre les coordonnées de ces personnes sans leur autorisation à la Société Vicario.

M. Christophe Tombez déclare avoir été interpellé par cette démarche, et par la lettre envoyée aux collaborateurs internes de l'association. Il était mentionné que ces derniers devaient s'annoncer auprès du président du CoDir et convenir de leurs disponibilités avec leur supérieur hiérarchique afin de passer l'entretien. Il s'interroge donc sur la partialité des propos recueillis. M. Christophe Tombez demande quelle est la proportion des personnes interrogées selon leur fonction au sein de l'association, en particulier les mamans de jour, les employés de la crèche et les services administratifs. Il conclut que si des personnes externes ont été auditionnées, un peu moins de la moitié des employés ont été donc entendus.

M. Binamé n'est pas en mesure de donner ces éléments tout de suite mais il assure que le panel des personnes interrogées est représentatif des différents métiers et différents échelons de l'association.

M. Christophe Tombez demande s'il est possible d'avoir des données sur la représentation des personnes interrogées.

M. Binamé confirme avoir ces éléments mais explique que M. Christophe Tombez doit d'abord faire une demande auprès du président du CoDir.

Mme Marie-Pierre Vincent propose qu'un pourcentage représentant les fonctions des personnes interrogées soit communiqué.

M. Tony Ruano répond qu'il est possible de communiquer des chiffres mais en aucun cas les noms des personnes auditionnées. Il ajoute que toutes ces personnes n'ont pas pris contact avec lui.

La Société Vicario a reçu la liste des collaborateurs internes et y a choisi un certain nombre de personnes.

M. Christophe Tombez demande si la présentation de l'audit sera communiquée aux délégués du CI afin de transmettre ces informations lors des prochains conseils communaux.

M. Tony Ruano répond que la présentation sera accessible mais qu'elle est avant tout un outil de travail important qui ne doit pas être diffusé au public sur n'importe quel média. Il demandera un accord signé de confidentialité à toute personne du CI voulant consulter le document.

M. Simon Jaunin note que la presse est présente ce soir dans la salle. Il s'étonne qu'un accord de confidentialité soit demandé pour utiliser ce document lors d'un conseil communal. Il rappelle que les délégués intercommunaux prêtent serment et que les délégués communaux ont le droit d'être informés de l'évolution de l'association.

M. Tony Ruano répète que la présentation est un outil de travail et qu'elle ne doit pas être divulguée pour circuler sur les réseaux sociaux. Tous les documents relatifs aux communes ne sont pas publics.

M. Simon Jaunin revient sur la question de l'anonymat des personnes auditionnées et déclare avoir été choqué par la lettre du président du CoDir demandant aux collaborateurs de s'annoncer auprès de lui.

M. Tony Ruano répond que cela concernait uniquement les personnes externes.

M. Simon Jaunin rétorque que tous les collaborateurs ont reçu cette lettre.

Mme Marie-Pierre Vincent demande comment la procédure s'est déroulée pour les personnes internes à l'association.

M. Tony Ruano s'informerait pour répondre à cette question la prochaine fois.

M. Jérémie Revelly relève que la gestion des conflits à l'interne, entre collaborateurs ou avec un supérieur hiérarchique, n'a pas été abordée dans la présentation. Il demande si des procédures existent avec la mise en place d'une médiation et l'intervention de personnes externes pour les situations conflictuelles comme le harcèlement.

Mme Laurence Ospel explique que l'arpeje a un partenariat avec une institution externe, appelée « Les personnes de confiance », que les collaborateurs peuvent appeler anonymement dans toute situation.

M. Damien Fiaux a été interpellé par la recommandation de non-ingérence du CoDir dans l'opérationnel.

Mme Rège répond que certains collaborateurs ont mentionné que le Codir s'intéressait trop parfois à des questions d'organisation « terre à terre », alors que le rôle du CoDir est de travailler sur les questions stratégiques et les liens entre la structure et les politiques. Il ne faut pas mélanger le rôle de l'équipe de direction de la structure et celui du CoDir.

Il n'y a plus de questions.

Mme Marie-Pierre Vincent rappelle au CoDir que les délégués du CI sont assermentés et donc tenus à la confidentialité. Elle demande, pour le prochain conseil, une explication sur la procédure mise en place pour les collaborateurs internes de l'arpeje ayant souhaité être auditionnés.

Elle remercie Mme Rège et M. Binamé qui quittent l'assemblée.

6. Communications du Comité de direction

M. Tony Ruano indique qu'il y aura trois communications ainsi que la présentation d'une analyse financière de l'arpeje par Mme Laurence Ospel.

Mme Marie-Pierre Vincent fait un bref rappel sur la procédure de dépôt d'un postulat.

Elle indique que les délégués ont le droit de s'exprimer à la suite de la réponse fournie par le CoDir et qu'un vote, sans conséquence juridique, peut être organisé afin de connaître le niveau de satisfaction de l'assemblée. Si la réponse est jugée non satisfaisante, il est possible de déposer une motion portant sur une compétence du Conseil intercommunal.

Communication de M. Christian Genilloud relative au postulat adressé le 12 octobre 2022 à la présidente du Conseil intercommunal intitulé : « Demande d'une révision des critères d'utilisation des transports pour les sorties scolaires »

Voir annexes

Il n'y a pas de questions.

Comme recommandé par le juriste du canton aux affaires cantonales, Mme Marie-Pierre Vincent propose un vote sur la réponse au postulat.

Elle demande si l'assemblée accepte la réponse du CoDir. Le vote a lieu à main levée.

Décision : La réponse du CoDir est acceptée à l'unanimité.

Communication de M. Yan Vollenweider relative au centre d'Animations Socioculturelles de l'arpeje.

Voir annexes

Mme Marie-Pierre Vincent ouvre la discussion.

M. Damien Fiaux demande quelles tranches d'âge fréquenteront les centres socioculturels, et s'interroge sur le rôle de l'arpeje dont les fonctions se situent principalement dans le domaine du préscolaire et parascolaire et non celui du postscolaire.

M. Yan Vollenweider répond que les centres seront pour l'instant en libre accès et gérés par M. Demetrio Varela qui contrôlera les entrées et sorties. Quant aux fonctions postscolaires de l'arpeje, il rappelle que l'association gère les bibliothèques mixtes.

Mme Fanny Carrard demande comment les heures d'ouverture des centres seront définies et communiquées et si les centres sont déjà ouverts au public.

M. Yan Vollenweider répond que les temps d'ouverture seront soumis à une mise à l'enquête publique pour le centre d'Avenches et seront publiés. Il précise que le centre de Cudrefin est ouvert uniquement pour l'instant.

Communication de M. Pierre Roth relative à l'enquête portant sur la satisfaction et les besoins des familles des communes en matière d'accueil, de transports, de restauration et d'activités ainsi que de leurs besoins non couverts pour les 0 à 18 ans.

Voir annexes

La communication ne suscite pas de questions.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie les membres du CoDir pour leur communication et donne la parole à Mme Laurence Ospel.

Présentation du point de situation financière

La présentation est projetée.

Voir annexes

Mme Laurence Ospel explique que la présentation a deux objectifs :

- Vérifier que les projections calculées en 2019 du rapport Burri correspondent à la réalité.
- Informer de l'augmentation future des coûts de l'accueil de jour à la suite de la fin des aides au démarrage pour les nouvelles places créées.

Elle indique que l'association est à la disposition de la CoFin, des boursiers de communes et des délégués si des explications plus complètes sur ces chiffres sont souhaitées.

Mme Marie-Pierre Vincent ouvre le débat.

M. Loic Loup demande si les aides au démarrage ont été prises en compte jusqu'en 2029 et si les chiffres présentés ce soir en tiennent compte.

Mme Laurence Ospel confirme que le canton et la confédération donnent des aides au démarrage. Les systèmes sont différents selon l'administration et selon le secteur, préscolaire ou parascolaire. Elle donne l'exemple du préscolaire qui est subventionné pour l'augmentation d'une place sur 3 ans avec des montants dégressifs, et le parascolaire qui lui est subventionné pour une place utilisée à plein temps une fois une année. Les projections, qui sont toujours prévues à la baisse, tiennent compte des subventions mais il est difficile de connaître à l'avance le nombre d'enfants qui fréquenteront le parascolaire.

M. Christophe Tombez s'étonne que le coût de l'accueil de jour par élève pour les communes indiqué dans le budget soit différent de celui de l'étude.

Mme Laurence Ospel répond que les coûts indiqués dans cette étude sont les coûts par habitant et non par élève. Elle explique que le coût de l'accueil de jour par habitant pour les communes n'est pas le même entre le budget et celui de l'étude car il est basé sur un nombre différent d'habitants. Les chiffres de l'étude sont basés sur le nombre exact d'habitants alors que ceux du budget sont basés sur le nombre d'habitants à la fin de l'année 2022.

M. Christophe Tombez demande quel est le taux de participation des communes et des parents, appliqué par l'ARAJ pour l'accueil de jour et demande si cela a une incidence sur la comparaison des chiffres présentés entre l'arpeje et l'ARAJ.

Mme Laurence Ospel répond que l'ARAJ a augmenté ses grilles tarifaires 2 ans après le départ de l'arpeje. Elle ne connaît pas la répartition et admet que c'est une des variables pour nuancer l'interprétation de ces chiffres.

M. Gregory Cotting demande si les recommandations de l'audit, et les coûts qu'elles entraîneront, sont pris en compte dans les projections.

Mme Laurence Ospel indique qu'une grande partie des répercussions financières des recommandations de l'audit apparaît dans le budget 2024.

La parole n'est plus demandée. Mme Marie-Pierre Vincent remercie Mme Laurence Ospel.

7. Budget 2024

Une copie du budget a été envoyée à tous les délégués avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Mme Marie-Pierre Vincent annonce que le budget sera présenté chapitre par chapitre, la discussion sera ouverte pour chacun d'eux. La parole sera donnée ensuite au rapporteur de la Cofin pour la lecture de la conclusion du rapport, puis le budget 2024 sera soumis au vote.

Chapitre 1 : Conseil intercommunal et Comité

Pour le compte 101.3011, M. Christophe Tombez demande pourquoi le traitement de la directrice générale a été déplacé sur l'accueil de jour et ce, malgré une augmentation de 90'000.- frs.

M. Tony Ruano indique que cette augmentation correspond au traitement des nouveaux postes qui seront mis au concours, dont le directeur adjoint, et l'accueil de jour dépendra des activités de ce dernier.

M. Christophe Tombez demande pourquoi le traitement de ce directeur adjoint n'a pas été réparti sur l'ensemble des futures activités.

M. Tony Ruano apportera une réponse ultérieurement. Il revient sur l'organigramme de l'équipe de direction qui sera créé et permettra d'identifier les fonctions de chacun au sein de l'association.

Pour le compte 101.3161, M. Christophe Tombez demande si le loyer concerne les locaux du secrétariat de la rue Centrale à Avenches ou les locaux du secrétariat du collège de Sous Ville.

M. Tony Ruano confirme qu'il s'agit bien des locaux du secrétariat.

Mme Laurence Ospel ajoute que les locaux du collège de Sous-Ville appartiennent à l'arpeje.

M. Gaëtan Aeby apporte une explication sur la répartition du traitement de la directrice. Si son traitement n'apparaît que dans la fonction de direction, les subventions cantonales sur les charges salariales ne peuvent pas être perçues.

Chapitre 2 : Finances

Pour le compte 201, M. Christophe Tombez relève une augmentation de 140'000.- frs en 2 ans, notamment pour des frais et transports divers.

M. Tony Ruano répond qu'il y a de plus en plus d'enfants à transporter, donc plus de bus. Le coût des transports augmente aussi en raison des prix des énergies.

Chapitre 3 : Bâtiments

Le chapitre 3 ne suscite pas de questions.

Chapitre 5 : Jeunesse et formation

Pour le compte 501.3185.1 et 501.3185.2, M. Christophe Tombez constate que les frais de prophylaxie, ainsi que les frais médicaux et dentaires, ont fortement augmenté. Il s'interroge sur la différence entre la prophylaxie et les frais dentaires.

M. Tony Ruano répond que les prix de la prestation ont augmenté ainsi que le nombre d'enfants.

Mme Laurence Ospel précise que la prophylaxie dentaire concerne l'hygiène dentaire expliquée dans les classes et les frais dentaires sont les frais de dentistes.

Pour le compte 501.3189.5, M. Christophe Tombez constate une importante augmentation pour la prévention de santé.

Mme Laurence Ospel explique qu'il ne faut pas comparer les comptes et le budget, en effet, en raison de la Covid, des activités ont été annulées mais le budget a toujours été de ce montant. Il s'agit d'un compte principalement utilisé par les classes pour faire des activités de prévention (santé, harcèlement, etc.).

Pour le compte 502.3040.1, M. Christophe Tombez remarque une augmentation de traitement pour la bibliothèque de Vully-les-Lacs mais sans hausse de cotisations AVS.

Mme Laurence Ospel explique que les budgets précédents et les comptes actuels sont examinés et comparés. Si le budget a été surévalué, il est adapté l'année suivante.

Pour le compte 504, M. Christophe Tombez souligne que la communication des activités extrascolaires n'a pas été budgétisée alors qu'une meilleure publicité et information avait été demandée.

Mme Laurence Ospel tiendra compte de cette remarque pour le prochain budget.

Pour le compte 505, M. Christophe Tombez constate que, pour la commune de Vully-les-lacs, le coût du centre de loisirs représente un montant de 78'244,10.- frs. Il précise qu'un point d'augmentation d'impôt représente 100'000.- frs de budget et que cela entraîne donc des conséquences sur le budget communal.

Pour le compte 505.3011, M. Christophe Tombez demande à quel pourcentage de travail correspond l'augmentation du traitement.

M. Yan Vollenweider répond que M. Demetrio Varela sera accompagné pour ses différentes activités par des mandataires temporaires.

Pour le compte 505.3170, M. Christophe Tombez relève les 30'000.- frs pour les animations et sorties, et demandent à quoi cela correspond, et quelle somme a été utilisée en 2023.

Mme Laurence Ospel répond que le montant indiqué dans le budget 2023 a été reconduit. Cette somme financera les activités du centre dès son ouverture, ainsi que des animations dans les quatre communes. Le budget 2024 tient compte de l'argent non utilisé en 2023.

M. Tony Ruano renvoie aux comptes 2024 qui seront examinés l'année prochaine.

Pour le compte 505.3050, M. Christophe Tombez constate que la LAR a été doublé.

Mme Laurence Ospel répond que cela est dû à la prise en compte des données actuelles.

Pour le compte 512.3111 et 513.3111, Christophe Tombez demande si le montant de 10'000.- frs pour l'achat de mobilier est destiné aux structures parascolaires les Castors et la Rose des vents tout en rappelant que 15'000.- frs ont déjà été budgétisés en 2023.

Mme Laurence Ospel répond, que lorsque qu'une structure ouvre ou double sa capacité d'accueil, les besoins en équipement prennent du temps à être évalués, et que les équipes encadrantes sont soucieuses des budgets alloués, d'où des achats strictement nécessaires étalés dans le temps.

De façon générale, M. Christophe Tombez constate que le budget chauffage et électricité a été intégré au budget 2024. Les charges ont été séparées des bâtiments loués par l'arpeje.

Mme Laurence Ospel confirme que, dans le cadre d'une gestion autonome, la facturation eau-chauffage-électricité est séparée du loyer du bâtiment.

Le chapitre 5, ainsi que le budget 2024, ne suscite aucune autre question.

Mme Marie-Pierre Vincent rappelle à M. Christophe Tombez et aux délégués que l'ensemble des documents leur est envoyé en même temps que les commissions. Les délégués ont ainsi la possibilité d'adresser leurs questions aux commissions qui peuvent ensuite les transmettre au CoDir et à la direction de l'arpeje.

M. Christophe Tombez tiendra compte de cette remarque mais, tout en utilisant un terme irrespectueux pour l'assemblée, il déclare vouloir être prudent et poser toutes les questions nécessaires.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Loïc Loup, rapporteur de la CoFin, pour la conclusion du rapport.

M. Loïc Loup lit : *Après une analyse groupée du budget, des différences liées aux anticipations dûment notifiées dans les commentaires fournis avec le budget, la CoFin remercie le CoDir, Madame Ospel et Monsieur Barbey pour leur travail et leurs réponses spontanées à toutes les questions posées.*

Il a été également demandé dans quelle mesure il était possible de comparer les comptes de l'arpeje (coût par élève et autres ratios) avec d'autres associations. La direction a la volonté de pouvoir amener des comparaisons et travaille à cela. Le poste administratif supplémentaire devrait libérer un peu de temps pour certains collaborateurs pour se pencher sur la question. La CoFin serait ravie de cela, car cela amènerait une 3^{ème} dimension de comparaison, autre que simplement les budgets et comptes précédents.

Après délibération, la commission financière propose à l'unanimité d'approuver la conclusion suivante : D'accepter le budget 2024 tel que présenté.

Mme Marie-Pierre ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le budget 2024 est soumis au vote à main levée.

Décision : le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie le CoDir, Mme Laurence Ospel, M. Samuel Barbey pour la qualité de leur travail.

8. Préavis 03-2023 : Demande de crédit extra-budgétaire – Fermeture du terrain en herbe et remplacement des stores de la salle omnisports sur le site de Sous-Ville

Une copie du préavis a été envoyée à tous les délégués avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Tony Ruano comprend certaines remarques de la commission ad hoc notamment celle de ne pas avoir envoyé des plans de situation avec un préavis. Le CoDir s'en excuse. Les plans de la salle triple n'ont pas été faits à la main, seules les explications sur la longueur des 27m ont été faites manuellement dans un deuxième temps pour faire suite à la compréhension de cette distance. Le CoDir est conscient qu'une seule offre est minimaliste mais les dimensions des stores et des grillages ne sont pas standards. Cela désavantage considérablement de nouvelles sociétés qui hésitent ou refusent à faire parvenir des propositions. Le CoDir tiendra compte, dans les limites du possible, des remarques du CI pour l'établissement des préavis futurs.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Tony Ruano.

Après avoir contacté le préfet et la DGAIC, Mme Marie-Pierre Vincent informe l'assemblée que la signature de Mme Déborah Kaeser, qui participait à la commission ad hoc, a été invalidée. En effet, elle a été remplacée peu de temps après comme déléguée municipale au sein de l'arpeje par Mme Laetitia Poinçot, et ne pouvait plus siéger dans cette commission.

Le rapport de la commission ad hoc ayant été adopté à l'unanimité, il est considéré valable à 66,66%.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. David Manuel Dias Seixas, rapporteur, pour les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. David Manuel Dias Seixas lit : *En conclusion, la commission ad hoc propose de refuser l'octroi d'un crédit extra-budgétaire de 65'000.- frs destiné à financer l'entier des travaux nécessaires au terrain de sport et à la salle omnisport et recommande de revenir ultérieurement avec des plans plus détaillés et un projet abouti.*

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Loïc Loup, rapporteur, pour les conclusions du rapport de la CoFin.

M. Loïc Loup lit : *Après délibération, la commission des finances soutient à l'unanimité le préavis et propose au conseil d'accepter les conclusions de préavis telles que présentées, à savoir :*

- L'octroi d'un crédit extrabudgétaire d'un montant de 65'000.- frs destiné à financer les travaux pour la fermeture du terrain en herbe et le remplacement des stores de la salle omnisport sur le site de Sous-Ville ;

- L'autorisation de financer ce montant par la trésorerie courante ;

- L'autorisation de faire tout ce qui sera nécessaire pour le bon déroulement de ces travaux.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Loïc Loup et ouvre la discussion.

Mme Joëlle Roch demande si le terrain de sport est la propriété de l'arpeje ou de la commune d'Avenches, Mme Laurence Ospel ayant rappelé plus tôt que le collège de Sous Ville était la propriété de l'arpeje. Elle demande également si d'autres mesures ont été envisagées pour diminuer ces dégradations.

Mme Laurence Ospel confirme que le terrain de sport est la propriété de l'arpeje. Des tours de ronde Sécuritas ont été mis en place depuis plusieurs années, des caméras dans les bâtiments et au niveau de certaines entrées ont été installées mais cela ne suffit pas pour contrôler le terrain.

Bien que soucieux des problèmes engendrés par le terrain ouvert, Mme Joëlle Roch déclare, qu'au nom des délégués de Vully-lès-Lacs, ils refuseront ce préavis pour les raisons déjà invoquées dans le rapport ad hoc.

M. Damien Fiaux regrette que le terrain soit fermé en raison des dégradations commises par quelques-uns. Il demande si, grâce aux caméras, il est possible d'identifier leurs auteurs.

M. Tony Ruano répond que la fermeture du terrain permettrait avant tout de protéger les stores extérieurs de la salle de gym.

Mme Claire Bovet avait compris que le but était de fermer le terrain pour empêcher l'accès aux autres utilitaires afin qu'il soit réservé aux scolaires.

Mme Marie-Pierre Vincent remarque que le titre du préavis indique la fermeture du terrain.

M. Christian Genilloud répond qu'il faut protéger ce terrain, notamment des excréments animaux, afin qu'il reste utilisable pour les élèves. Il concède que la fermeture du terrain de sport est dommageable pour la population. Il confirme que le treillis fera le tour du terrain et en empêchera l'accès aux personnes non autorisées.

La parole n'est plus demandée. Le préavis est soumis au vote à main levée.

Décision : Le préavis 03-2023 est refusé à une grande majorité (une abstention).

9. Préavis 04-2023 : Demande de crédit extra-budgétaire – Pose d'un filtre à charbon actif à la piscine

Une copie du préavis a été envoyée à tous les délégués avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à Mme Claire Bovet, rapportrice, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Mme Claire Bovet lit :

En conclusion, la commission ad hoc propose d'accepter :

- *L'octroi d'un crédit extra-budgétaire de 180'000.- frs destiné à financer l'entier des travaux nécessaires à la pose d'un filtre à charbon actif à la piscine ;*
- *L'autorisation d'amortir la dépense en 10 ans, à raison de 18'000.- frs par année, à porter au budget dès 2024 ;*
- *L'autorisation de faire tout ce qui sera utile à une prise de décision.*

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à Mme Sabrina Giannini Heim, rapportrice, pour la lecture du rapport de la CoFin.

Mme Sabrina Giannini Heim lit :

Après délibération, la commission des finances propose à l'unanimité au conseil d'accepter les conclusions du préavis 04-2023 telles que présentées, à savoir :

- *L'octroi d'un crédit extra-budgétaire de 180'000.- frs destiné à financer l'entier des travaux nécessaires à la pose d'un filtre à charbon actif à la piscine ;*
- *L'autorisation d'amortir la dépense en 10 ans, à raison de 18'000.- frs par année, à porter au budget dès 2024 ;*
- *L'autorisation de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour le bon déroulement de ces travaux.*
-

Mme Marie-Pierre Vincent remercie les deux rapportrices et ouvre la discussion.

M. Christophe Tombez constate, qu'à la suite d'un contrôle de l'OFCO, un nouveau système de filtration par sable a été installé en 2022, mais que de nouveaux travaux sont nécessaires en 2024 sur un système de filtration avec la pose d'un filtre à charbon actif. Il demande si on peut mieux gérer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la piscine afin d'éviter des surcoûts importants.

En tant que représentant du législatif, il demande la mise en concurrence des entreprises en demandant des devis supplémentaires afin d'être au plus près des coûts réels des travaux.

M. Christian Genilloud répond qu'il y a deux points dans ces travaux. Premièrement, le filtre du système par sable est usé et doit être changé. Deuxièmement, le système de filtre à charbon actif est une autre technique de filtrage. Les deux systèmes de filtration sont nécessaires selon l'OFCO car ils ne filtrent pas la même chose.

Un deuxième devis a été demandé mais cette deuxième offre était payante, soit 5'500.- frs.

M. Damien Fiaux trouve la somme excessive pour une deuxième offre.

Il demande s'il est possible de passer un accord de gré à gré avec un tel montant, soit 180'000.-frs TTC, sur les marchés publics.

M. Christian Genilloud rappelle que les cabinets d'architectes passent beaucoup de temps à répondre aux appels d'offre. Il estime que faire appel à une entreprise, autre que celle qui a mis en place le système de filtration, aurait pu poser des problèmes de compatibilité technique et engendrer finalement des surcoûts.

Il précise que la limite, pour un accord de gré à gré, est de 150'000.- frs HT sur les marchés publics pour remplacer un système déjà existant.

M. Damien Fiaux demande de nouveau s'il est possible de passer un accord de gré à gré car le montant est de 153'591.- frs HT.

M. Christian Genilloud assure que l'accord n'est pas hors-la-loi et cite l'art. 21 pour les procédures de gré à gré. Il se renseignera pour répondre ultérieurement avec plus de précision.

M. Gaëtan Aeby explique, que, si l'appel d'offre pour la mise au concours de gré à gré est estimé en-dessous ou égal de 150'000.- frs HT, une marge de plus ou moins de 10% est prévue pour les offres qui dépasseraient de peu cette limite.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Gaëtan Aeby.

La parole n'est plus demandée. Le préavis est soumis au vote à main levée.

Décision : Le préavis 04-2023 est accepté à l'unanimité.

10. Postulat des délégués communaux de Vully-les-Lacs à l'arpeje, concernant l'âge des enfants accueillis dans le futur centre de rencontre et d'animation socioculturel QG8B d'Avenches et environs, déposé auprès de la Présidente de de l'arpeje le 9 octobre 2023

Mme Marie-Pierre Vincent précise que le postulat a été envoyé à tous les délégués, ainsi qu'au CoDir par souci de transparence. La présidente a jugé le postulat recevable selon l'art. 32 al. 4 LC et ce dernier a été mis à l'ordre du jour en début de séance.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Simon Jaunin pour la lecture du postulat.

Voir annexes

M. Yann Vollenweider renvoie à sa communication faite lors du point 6. Il félicite les délégués de la commune de Vully-les-Lacs qui prennent à cœur leur mission et rapportent les décisions du CI à leur conseil communal.

Il demande aux délégués de rejeter le postulat et leur donne rendez-vous l'année prochaine pour faire un premier bilan du centre QG8B sur des faits et non sur des spéculations.

Le postulat ne suscite pas de question.

Mme Marie-Pierre Vincent propose de voter dans un premier temps sur l'examen immédiat du postulat sans renvoi à une commission, puis dans un deuxième temps sur le renvoi au CoDir.

Le vote a lieu à main levée.

Postulat : est accepté avec examen immédiat sans renvoi à une commission à une large majorité (1 avis contraire, 2 abstentions).

Postulat : est renvoyé au CoDir à une large majorité (1 avis contraire, 1 abstention)

11. Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion.

M. Christophe Tombez relève quelques problèmes avec le changement de prestataire pour les repas du midi.

Au réfectoire de Salavaux, des enfants n'avaient pas pu avoir leurs menus « fourchettes vertes » réservés à l'avance pour un coût de 9.- frs. Toutes les factures n'ont pas été corrigées.

Les menus manquent de diversité avec parfois uniquement des pâtes au menu.

Au réfectoire d'Avenches, le paiement en cash ou en Twint est encouragé et donc nécessite d'avoir de l'argent sur soi ou un téléphone et un compte bancaire. Il propose que des factures soient envoyées aux parents.

M. Christophe Tombez déclare que les délégués du CI sont élus et assermentés. Certaines personnes sont anxieuses avant de participer aux conseils et la prise de parole en public n'est pas aisée. L'ensemble des délégués souhaite travailler pour le bien de l'association et pour collaborer au mieux avec elle. Leur rôle est d'améliorer le fonctionnement de l'arpeje et de faire valoir les besoins de la population des communes.

M. Christophe Tombez se dit désireux d'avoir accès au document de l'audit et est prêt à signer l'accord de confidentialité. Il regrette toutefois le manque de confiance du Codir, et rappelle l'engagement et le temps que représente la participation à la vie politique locale pour les personnes élues.

Mme Laurence Ospel indique que, pour le réfectoire d'Avenches, les enfants peuvent prendre des bons pour leurs menus que leurs parents achètent sur le site de l'arpeje. Toutes les informations sont en ligne.

M. Christophe Tombez répond que cette pratique ne semble pas être encouragée au réfectoire d'Avenches.

Mme Laurence Ospel vérifiera cette information.

M. Gaëtan Aeby souhaite réagir aux propos précédents de M. Christophe Tombez. Il s'étonne de la bonne collaboration souhaitée par ce dernier alors qu'il a eu des propos irrespectueux et regrettables pour l'assemblée et le CoDir.

M. Christophe Tombez reconnaît que ses propos n'étaient pas adéquats et s'en excuse. Il reprenait les propos tenus par M. Yan Vollenweider lors du CI du 7 décembre 2022. Il reconnaît que le mot « malmené » aurait été plus correct.

Mme Fanny Carrard rebondit sur les moyens de paiement au réfectoire d'Avenches. Après avoir contacté le secrétariat de l'arpeje, il lui a été répondu que son enfant devait apporter 50.- frs pour établir un bon.

Mme Laurence Ospel répond que les informations transmises par le secrétariat sont fausses et seront corrigées.

Mme Melinda Beck souhaiterait avoir des informations sur la crèche de Cudrefin qui a ouvert à la fin du mois d'août.

M. Pierre Roth indique que des portes ouvertes ont été organisées où les élus étaient conviés. L'ouverture a eu lieu dans les délais malgré quelques améliorations à effectuer, comme la climatisation chez les bébés, l'aménagement de l'espace extérieur des bébés, l'évacuation d'air dans la cuisine.

Les responsables des structures préscolaire et parascolaire sont satisfaites bien qu'il y ait encore du travail et des aménagements à effectuer.

M. Jeremy Revelly demande que les communications du CoDir soient transmises en annexe du PV.

Mme Marie-Pierre Vincent tient compte de cette remarque.

M. Yan Vollenweider réfute avoir utilisé, lors du CI du 7 décembre 2022, les propos mentionnés par M. Christophe Tombez.

La parole n'étant plus demandée, les divers sont clos. Mme Marie-Pierre Vincent indique que les dates pour les prochains CI n'ont pas encore été communiquées. La séance est levée à 21h50.

Une verrée est offerte par la commune de Vully-les-lacs.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

Le Président :



S. Apothélos

La Secrétaire :



G. Blum

Annexes :

- **Budget 2024 et rapport CoFin y relatif**
- **Préavis 03-2023, rapports CoFin et Commission ad hoc y relatifs**
- **Préavis 04-2023, rapports CoFin et Commission ad hoc y relatifs**
- **Communications du CoDir**
- **Présentation du point de situation financière**
- **Postulat**